



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

CHARGE FISCALE NETTE 2015 :

RÉSULTATS ET CLASSEMENT EN AJOUTANT DES MÉNAGES À PLUS HAUTS REVENUS

Document de travail 2016/15

LUC GODBOUT

SUZIE ST-CERNY

DÉCEMBRE 2016



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

REMERCIEMENTS

La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

LA MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cffp.recherche.usherbrooke.ca/>.

Luc Godbout est titulaire de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Suzie St-Cerny est une professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Les auteurs collaborent aux travaux de la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques*, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Faculté d'administration, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000, poste 67133

Courriel : cffp.adm@usherbrooke.ca

Table des matières

Mise en contexte	1
1. La charge fiscale nette 2015 au Québec	2
2. Les résultats de charge fiscale nette en 2015	5
a) Célibataire	5
b) Couple sans enfants	7
c) Couple avec enfants	9
d) Famille monoparentale	11
3. Distinguer charge fiscale nette et impôts sur le revenu	13
Conclusion	15
Annexe 1 : Détails sur la méthodologie de l'OCDE et son application au Québec	16
Annexe 2 : Niveaux de revenus familiaux équivalant aux pourcentages du salaire moyen utilisés pour le Québec et le Canada (Ontario)	19

MISE EN CONTEXTE

Dans la mise en contexte de notre dernière étude sur la charge fiscale nette portant sur l'année 2014, l'analyse confirmait encore une fois que le Québec fait généralement bonne figure dans les comparaisons internationales¹. Les meilleurs résultats du Québec concernent surtout les plus bas revenus et les situations familiales avec enfants. Pour faire ces comparaisons, l'analyse s'appuie sur la publication de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulée *Les impôts sur les salaires*. Or, l'OCDE a publié en mai son édition 2016 (avec les résultats par pays pour l'année 2015)².

Une des limites de l'analyse qu'il est possible de faire avec cette publication de l'OCDE découle du fait que les situations étudiées visent seulement des ménages dans des situations de revenus à des niveaux moyens bas. Par exemple, en 2015, le revenu maximum analysé pour une famille canadienne avec enfants est de 84 965 \$. Or, au Canada en 2014, le revenu médian de marché des familles économiques de deux personnes ou plus (avec ou sans enfants) était de 76 400 \$ (pour les couples avec des enfants, le revenu de marché médian était quant à lui de 98 600 \$)³. Pour aller au-delà des résultats habituellement présentés, l'OCDE a accepté de calculer, à la demande de la Chaire, les taux de charge fiscale nette pour des situations de revenus plus élevés, allant au-delà de 350 000 \$ au Canada.

L'objectif de la présente étude est de voir où se situe le Québec en matière de charge fiscale nette lorsqu'on le classe parmi les pays de l'OCDE, pour les situations habituelles présentées par l'OCDE et pour les mêmes situations familiales avec des revenus plus élevés.

¹ Tommy Gagné-Dubé, Luc Godbout et Suzie St-Cerny (2016), *Charge fiscale nette. Le rôle clé des prestations dans les bons résultats du Québec*, Document de travail 2016/04, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke. [En Ligne : http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2016-04_Charge-fiscale-nette_2014_FINAL3.pdf]

² OCDE (2016), *Les impôts sur les salaires 2016*, Éditions OCDE, Paris.

³ Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 206-0011

1. LA CHARGE FISCALE NETTE 2015 AU QUÉBEC

a) Rappel du concept de charge fiscale nette

Le présent document utilise la définition de « charge fiscale nette » développée par OCDE. La charge fiscale nette des particuliers (CFN) pour un revenu (R) donné y est exprimée de la manière suivante :

$$CFN = \frac{[IR + CSP - PRP]}{(R)}$$

où : R représente le revenu du particulier;
IR représente la somme des impôts sur le revenu des particuliers;
CSP représente la somme des cotisations de sécurité sociale à la charge du particulier;
PRP représente les prestations reçues par le particulier.

Annuellement, cette publication dresse des comparaisons de charge fiscale nette entre les pays membres de l'OCDE en utilisant des cas qui diffèrent selon la composition familiale et le niveau des revenus tirés de salaires en pourcentage du salaire moyen. Plus spécifiquement, les huit situations de familles-revenus sont les suivantes :

- Célibataire gagnant l'équivalent de 67 %, de 100 % et de 167 % du salaire moyen;
- Famille monoparentale avec deux enfants gagnant l'équivalent de 67 % du salaire moyen;
- Couple avec deux enfants et un revenu gagnant l'équivalent de 100 % du salaire moyen;
- Couple avec deux enfants et deux revenus gagnant l'équivalent de 133 % du salaire moyen (100 + 33) et de 167 % du salaire moyen (100 + 67);
- Couple sans enfants et deux revenus gagnant l'équivalent de 133 % du salaire moyen (100 + 33).

Dans le cadre de la présente analyse, l'OCDE a fourni, cette fois-ci, 18 cas supplémentaires :

- 6 types de ménages (célibataire, famille monoparentale, couple sans enfants avec un revenu, couple sans enfants avec deux revenus répartis 60 %-40 %, couple avec deux enfants et un seul revenu, couple avec deux enfants et deux revenus répartis 60 %-40 %);
- 3 niveaux de revenu familial pour chacun : l'équivalent de 250 %, de 500 % et de 700 % du salaire moyen.

L'analyse reprend la même méthodologie que l'OCDE afin d'obtenir la charge fiscale nette du Québec et ainsi pouvoir la comparer avec la charge fiscale nette des pays de l'OCDE. L'annexe 1 résume la méthodologie de l'OCDE et la façon dont elle est appliquée aux familles québécoises.

Le tableau 1 résume les calculs de charge fiscale nette pour le Québec en 2015, pour les 26 cas de familles-revenus.

Rappelons d'abord quelques hypothèses ou paramètres de l'OCDE qui influent sur les résultats obtenus :

- les enfants ont entre 6 et 11 ans : cela importe pour mesurer adéquatement le montant de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) reçu;
- aucuns frais de garde ne sont considérés;
- les paramètres pour les calculs de certaines prestations sont ceux présentés dans l'édition 2016 de la publication de l'OCDE. Ces derniers peuvent ainsi différer de ceux utilisés dans d'autres études. C'est notamment le cas du calcul du crédit pour la TPS, de celui de la Prestation fiscale pour le revenu de travail et de celui de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE).

Le salaire moyen du Québec en 2015 est évalué à 46 364 \$⁴. Ainsi, un célibataire ayant des revenus équivalant à 67 % du salaire moyen, ou 31 064 \$, a une charge fiscale nette de 16,5 %. À l'autre extrémité des cas de célibataires, celui qui a un revenu équivalant à 700 % du salaire moyen, ou 324 548 \$, a une charge fiscale nette de 45,1 %. La progressivité du taux de charge fiscale nette est observée pour chaque situation de ménage au fur et à mesure que le revenu s'accroît.

Ces mêmes informations sont présentées pour tous les types de familles. Deux cas particuliers peuvent être mis en perspectives, soit celui de la famille monoparentale avec deux enfants et un revenu équivalant à 67 % du salaire moyen et celui du couple avec deux enfants et un seul revenu équivalant au salaire moyen (46 364 \$). Dans ces deux cas, la charge fiscale nette est négative, ce qui signifie que les prestations reçues par la famille sont supérieures aux impôts et cotisations sociales payés.

⁴ La façon dont le salaire moyen du Québec est déterminé est expliquée à l'annexe 1. Aussi, un tableau indiquant les niveaux de revenus familiaux équivalant aux pourcentages du salaire moyen utilisés pour le Québec et le Canada est présenté à l'annexe 2.

Tableau 1 : Calculs de la charge fiscale nette pour 26 cas de familles-revenus, Québec 2015

	% du salaire moyen	Revenu brut	Impôts sur le revenu	Contribution santé	Cotisations sociales	Prestations pour enfants	Autres prestations	Revenu disponible	Charge fiscale nette	Taux de charge fiscale nette
Célibataire	67%	31 064	4 304	100	2 099	-	1 374	25 935	5 129	16,5%
	100%	46 364	9 025	200	3 224	-	224	34 140	12 224	26,4%
	167%	77 428	20 874	200	3 784	-	-	52 570	24 858	32,1%
	250%	115 910	37 985	200	3 784	-	-	73 941	41 969	36,2%
	500%	231 820	95 331	1 000	3 784	-	-	131 705	100 115	43,2%
	700%	324 548	141 663	1 000	3 784	-	-	178 101	146 447	45,1%
Famille monoparentale avec deux enfants	67%	31 064	3 296	100	2 099	12 160	2 347	40 075	(9 011)	-29,0%
	250%	115 910	37 117	200	3 784	3 236	-	78 045	37 865	32,7%
	500%	231 820	94 464	1 000	3 784	3 048	-	135 620	96 200	41,5%
	700%	324 548	140 795	1 000	3 784	3 048	-	182 017	142 531	43,9%
Couple sans enfants, un seul revenu	250%	115 910	34 281	200	3 784	-	-	77 645	38 265	33,0%
	500%	231 820	91 628	1 000	3 784	-	-	135 409	96 411	41,6%
	700%	324 548	137 959	1 000	3 784	-	-	181 805	142 743	44,0%
Couple sans enfants, deux revenus	100%+33%	61 664	9 277	200	4 164	-	-	48 023	13 641	22,1%
	150%+100%	115 910	26 874	400	7 005	-	-	81 631	34 279	29,6%
	300%+200%	231 820	76 165	613	7 568	-	-	147 474	84 346	36,4%
	420%+280%	324 548	121 385	1 200	7 568	-	-	194 396	130 152	40,1%
Couple deux enfants, un seul revenu	100%	46 364	5 635	200	3 224	7 958	1 248	46 511	(147)	-0,3%
	250%	115 910	33 022	200	3 784	2 905	-	81 809	34 101	29,4%
	500%	231 820	90 368	1 000	3 784	2 717	-	139 385	92 435	39,9%
	700%	324 548	136 700	1 000	3 784	2 717	-	185 781	138 767	42,8%
Couple deux enfants, deux revenus	100%+33%	61 664	9 591	200	4 164	6 848	-	54 557	7 107	11,5%
	100%+67%	77 428	13 909	300	5 322	5 596	-	63 492	13 936	18,0%
	150%+100%	115 910	27 427	400	7 005	2 905	-	83 983	31 927	27,5%
	300%+200%	231 820	76 810	613	7 568	2 717	-	149 546	82 274	35,5%
	420%+280%	324 548	121 885	1 200	7 568	2 717	-	196 613	127 935	39,4%

2. LES RÉSULTATS DE CHARGE FISCALE NETTE EN 2015

Les charges fiscales nettes pour le Québec étant toutes calculées, il est possible d'insérer les résultats obtenus parmi ceux de l'OCDE.

Rappelons que pour l'OCDE, les données canadiennes sont obtenues en utilisant les paramètres d'impôts et de prestations des contribuables ontariens⁵. Ainsi, les charges fiscales nettes canadiennes sont en fait celles de l'Ontario, c'est pourquoi nous utilisons l'étiquette Canada (Ont) dans les tableaux.

a) Célibataire

Pour un célibataire aux niveaux de revenus présentés ici (tableau 2), les charges fiscales nettes les plus faibles sont au Chili, au Mexique et en Estonie. À l'autre extrémité, soit les endroits où les charges fiscales nettes sont les plus élevées, on retrouve la Belgique et l'Allemagne ou le Danemark, selon le niveau de revenu.

Le célibataire du Québec a un taux de charge fiscale nette plus bas que celui de la moyenne de l'OCDE dans un seul cas, celui où le revenu est l'équivalent de 67 % du salaire moyen (31 064 \$ au Québec). Pour les autres niveaux de revenus, les taux québécois sont tous plus élevés que ceux du Canada (Ont) et que ceux de la moyenne de l'OCDE. Le rang du Québec passant ainsi du 8^e plus bas à 67 % du salaire moyen au 25^e rang sur 35 à 700 % du salaire moyen.

Pour le Canada (Ont), il faut attendre jusqu'à un revenu équivalant à 500 % du salaire moyen pour que le taux de la charge fiscale nette soit supérieur à celui de la moyenne de l'OCDE.

⁵ Annexe 1 pour plus de détails.

Tableau 2 : Charge fiscale nette pour un célibataire, 2015

	67%		100%		167%		250%		500%		700%
1 Mexique	3,2	1 Chili	7,0	1 Chili	7,9	1 Chili	8,7	1 Chili	9,7	1 Chili	12,7
2 Chili	7,0	2 Mexique	10,3	2 Mexique	15,0	2 Mexique	17,7	2 Estonie	20,7	2 Estonie	20,9
3 Corée	10,2	3 Corée	13,8	3 Corée	17,2	3 Estonie	20,1	3 Mexique	23,1	3 Mexique	25,3
4 Israël	10,8	4 Israël	17,3	4 Estonie	19,6	4 Corée	20,8	4 Rép. tchèque	27,5	4 Rép. tchèque	25,6
5 Irlande	13,2	5 Suisse	17,4	5 Suisse	22,3	5 Nouv.-Zélande	26,5	5 Nouv.-Zélande	29,8	5 Rép. slovaque	28,9
6 Nouv.-Zélande	13,5	6 Nouvelle-Zélande	17,6	6 Nouv.-Zélande	23,3	6 Suisse	26,8	6 Rép. slovaque	30,4	6 Nouv.-Zélande	30,7
7 Suisse	14,4	7 Estonie	18,4	7 Pologne	24,9	7 Pologne	26,9	7 Corée	30,6	7 Pologne	32,1
8 Québec	16,5	8 Irlande	19,7	8 Japon	25,8	8 Rép. slovaque	27,7	8 Pologne	31,0	8 Corée	34,2
9 Espagne	16,8	9 Espagne	21,5	9 Rép. slovaque	25,8	9 Rép. tchèque	28,0	9 Suisse	33,9	9 Hongrie	34,5
10 Estonie	17,0	10 Japon	22,0	10 Israël	26,3	10 Japon	28,3	10 Turquie	34,0	10 Turquie	34,5
11 Canada (Ont)	17,8	11 Rép. slovaque	23,1	11 Rép. tchèque	26,4	11 Espagne	31,2	11 Hongrie	34,5	11 Suisse	36,2
12 Australie	18,5	12 Rép. tchèque	23,3	12 Canada (Ont)	27,1	12 Canada (Ont)	32,3	12 États-Unis	36,3	12 États-Unis	38,3
13 Grèce	18,7	13 Canada (Ont)	23,4	13 Espagne	27,7	13 Israël	32,8	13 Japon	36,7	13 Espagne	40,7
14 Royaume-Uni	19,2	14 Royaume-Uni	23,4	14 Royaume-Uni	29,8	14 Royaume-Uni	33,9	14 Espagne	38,6	14 Japon	40,8
15 Rép. tchèque	19,4	15 Pologne	23,7	15 Australie	30,1	15 États-Unis	34,0	15 Canada (Ont)	40,2	15 Islande	41,8
16 Rép. slovaque	19,7	16 Australie	24,1	16 États-Unis	31,1	16 Turquie	34,1	16 Israël	40,2	16 Israël	42,8
17 Japon	20,4	17 Grèce	24,3	17 Turquie	31,8	17 Australie	34,1	17 Islande	40,8	17 Royaume-Uni	42,8
18 Portugal	21,1	18 Suède	24,7	18 Québec	32,1	18 Hongrie	34,5	18 Royaume-Uni	41,1	18 Canada (Ont)	42,8
19 Suède	22,1	19 États-Unis	25,6	19 Irlande	32,2	19 Québec	36,2	19 Australie	41,6	19 Autriche	43,7
20 Pologne	22,2	20 Québec	26,4	20 Grèce	33,7	20 France	37,1	20 France	42,2	20 Australie	43,7
21 Luxembourg	22,6	21 Turquie	27,5	21 Islande	33,7	21 Islande	37,3	21 Autriche	42,5	21 Luxembourg	44,3
22 États-Unis	22,9	22 Portugal	28,3	22 France	34,4	22 Irlande	38,5	22 Norvège	43,1	22 Norvège	44,3
23 Italie	23,4	23 Norvège	28,4	23 Hongrie	34,5	23 Norvège	39,0	23 Québec	43,2	23 France	44,8
24 Finlande	24,1	24 France	28,9	24 Norvège	34,9	24 Grèce	39,5	24 Luxembourg	43,8	24 Allemagne	44,9
25 Pays-Bas	24,4	25 Islande	29,1	25 Suède	35,6	25 Portugal	40,3	25 Allemagne	44,1	25 Québec	45,1
26 Islande	24,6	26 Pays-Bas	29,9	26 Portugal	35,6	26 Autriche	40,3	26 Irlande	44,7	26 Pays-Bas	46,1
27 Turquie	24,9	27 Luxembourg	30,7	27 Pays-Bas	37,6	27 Luxembourg	41,4	27 Pays-Bas	45,1	27 Italie	46,5
28 Norvège	25,0	28 Finlande	30,9	28 Slovaquie	37,9	28 Pays-Bas	41,9	28 Grèce	45,8	28 Irlande	46,5
29 France	25,9	29 Italie	32,6	29 Finlande	38,1	29 Suède	42,7	29 Italie	46,2	29 Grèce	47,7
30 Slovaquie	28,7	30 Slovaquie	33,3	30 Luxembourg	38,5	30 Slovaquie	43,2	30 Portugal	47,1	30 Portugal	50,4
31 Autriche	29,0	31 Hongrie	34,5	31 Autriche	39,4	31 Italie	43,7	31 Slovaquie	48,6	31 Suède	51,9
32 Danemark	33,4	32 Autriche	34,9	32 Italie	40,0	32 Finlande	44,0	32 Suède	49,8	32 Finlande	51,9
33 Hongrie	34,5	33 Danemark	35,9	33 Danemark	42,1	33 Allemagne	44,0	33 Finlande	50,2	33 Slovaquie	51,9
34 Allemagne	34,7	34 Allemagne	39,7	34 Allemagne	43,8	34 Danemark	46,7	34 Danemark	51,2	34 Danemark	52,5
35 Belgique	35,4	35 Belgique	42,0	35 Belgique	49,1	35 Belgique	52,7	35 Belgique	56,2	35 Belgique	57,2
Moyenne OCDE	21,1	Moyenne OCDE	25,5	Moyenne OCDE	31,0	Moyenne OCDE	34,4	Moyenne OCDE	38,9	Moyenne OCDE	40,4

Source : OCDE (2016) et calculs des auteurs

b) Couple sans enfants

Pour les couples sans enfants, qu'ils aient un ou deux revenus, c'est encore au Chili que l'on observe les taux les plus bas et en Belgique, les taux parmi les plus élevés.

Au Québec, pour chacune des situations observées, les taux de charge fiscale nette des couples sans enfants sont toujours supérieurs à ceux de la moyenne des pays de l'OCDE. Les écarts sont relativement modestes pour les situations aux revenus les plus bas, mais significativement plus élevés pour les deux cas de revenus équivalant à 700 % du salaire moyen. Selon le niveau de revenu, le rang du Québec parmi les pays de l'OCDE oscille entre le 16^e et le 24^e (sur 35).

Dans le cas du Canada, les taux de charge fiscale nette des couples sans enfants sont toujours inférieurs aux moyennes de l'OCDE quand les couples ont deux revenus. Par contre, pour les couples avec un seul revenu, les taux sont plus élevés que les moyennes de l'OCDE à l'exception du niveau le plus bas considéré, soit 250 % du salaire moyen (127 193 \$). Les rangs du Canada oscillent entre le 12^e et le 19^e rang.

Tableau 3 : Charge fiscale nette pour un couple sans enfants, 2015

Un revenu				Deux revenus									
	250+0	500+0	700+0		100+33	150+100	300+200		420+280				
1 Chili	8,7	1 Chili	9,7	1 Chili	12,7	1 Mexique	5,9	1 Chili	7,4	1 Chili	8,8	1 Chili	9,0
2 Mexique	17,7	2 Estonie	20,1	2 Estonie	20,5	2 Chili	7,0	2 Mexique	12,6	2 Mexique	17,9	2 Mexique	20,3
3 Estonie	19,0	3 Mexique	23,1	3 Rép. tchèque	24,5	3 Irlande	12,2	3 Corée	15,0	3 Estonie	20,1	3 Estonie	20,5
4 Corée	20,4	4 Pologne	25,2	4 Mexique	25,3	4 Corée	12,5	4 Estonie	19,0	4 Corée	21,6	4 Corée	25,8
5 Suisse	23,1	5 Rép. tchèque	26,0	5 Pologne	28,0	5 Israël	13,9	5 Nou.-Zélande	20,4	5 Nou.-Zélande	26,5	5 Nou.-Zélande	28,4
6 Pologne	24,5	6 Nou.-Zélande	29,8	6 Rép. slovaque	28,9	6 Suisse	15,0	6 Israël	21,2	6 Pologne	26,6	6 Rép. tchèque	28,6
7 Rép. tchèque	24,8	7 Rép. slovaque	30,0	7 Nou.-Zélande	30,7	7 Nou.-Zélande	16,2	7 Suisse	21,9	7 Rép. slovaque	27,8	7 Pologne	29,3
8 Rép. slovaque	25,0	8 Corée	30,3	8 Suisse	33,9	8 Estonie	17,0	8 Japon	23,9	8 Rép. tchèque	28,0	8 Rép. slovaque	29,6
9 Nou.-Zélande	26,5	9 Suisse	30,9	9 Corée	34,0	9 Espagne	17,7	9 Espagne	24,3	9 Japon	29,0	9 Japon	32,5
10 Japon	27,3	10 États-Unis	31,6	10 Turquie	34,4	10 Royaume-Uni	19,1	10 Pologne	24,3	10 Suisse	30,0	10 Suisse	33,3
11 États-Unis	27,9	11 Turquie	33,9	11 Hongrie	34,5	11 Rép. slovaque	19,7	11 Rép. slovaque	24,4	11 Espagne	32,0	11 Turquie	34,0
12 Espagne	29,1	12 Hongrie	34,5	12 États-Unis	34,8	12 Australie	19,7	12 Rép. tchèque	24,8	12 Canada (Ont)	32,5	12 Hongrie	34,5
13 Canada (Ont)	30,5	13 France	35,0	13 France	38,6	13 Canada (Ont)	20,0	13 Canada (Ont)	25,2	13 Israël	32,6	13 Espagne	35,4
14 France	31,2	14 Japon	35,9	14 Espagne	39,9	14 Espagne	39,9	14 Irlande	25,3	14 États-Unis	34,0	14 Canada (Ont)	36,5
15 Israël	32,8	15 Espagne	37,4	15 Japon	40,3	15 Luxembourg	20,7	15 Royaume-Uni	26,4	15 Turquie	34,1	15 États-Unis	36,6
16 Québec	33,0	16 Luxembourg	39,1	16 Islande	40,7	16 Portugal	20,9	16 Australie	27,1	16 Hongrie	34,5	16 Israël	36,8
17 Portugal	33,8	17 Islande	39,2	17 Luxembourg	41,4	17 Japon	21,1	17 États-Unis	28,4	17 Australie	34,6	17 Royaume-Uni	38,0
18 Turquie	33,8	18 Canada (Ont)	39,2	18 Allemagne	41,5	18 Québec	22,1	18 Québec	29,6	18 Royaume-Uni	34,8	18 Australie	38,4
19 Royaume-Uni	33,9	19 Israël	40,2	19 Canada (Ont)	42,2	19 Pologne	22,2	19 Turquie	29,6	19 Québec	36,4	19 Islande	39,3
20 Islande	34,0	20 Portugal	40,3	20 Israël	42,8	20 Suède	22,4	20 Suède	29,8	20 France	37,1	20 France	40,1
21 Luxembourg	34,1	21 Allemagne	40,4	21 Royaume-Uni	42,8	21 États-Unis	22,8	21 Grèce	30,4	21 Islande	37,3	21 Québec	40,1
22 Australie	34,1	22 Royaume-Uni	41,1	22 Autriche	43,7	22 Grèce	23,2	22 Islande	31,1	22 Irlande	38,2	22 Autriche	41,3
23 Hongrie	34,5	23 Australie	41,6	23 Australie	43,7	23 Islande	24,9	23 Portugal	31,2	23 Norvège	39,0	23 Norvège	41,3
24 Irlande	34,5	24 Québec	41,6	24 Québec	44,0	24 Turquie	25,2	24 Norvège	31,6	24 Portugal	40,3	24 Irlande	41,8
25 Allemagne	36,6	25 Autriche	42,5	25 Portugal	44,0	25 Norvège	25,4	25 France	31,7	25 Autriche	40,3	25 Luxembourg	42,5
26 Norvège	38,5	26 Irlande	42,8	26 Norvège	44,1	26 Pays-Bas	25,7	26 Luxembourg	33,2	26 Luxembourg	40,6	26 Pays-Bas	43,8
27 Autriche	40,3	27 Norvège	42,8	27 Irlande	45,1	27 Italie	25,8	27 Pays-Bas	33,6	27 Pays-Bas	41,8	27 Portugal	44,0
28 Grèce	40,7	28 Pays-Bas	44,7	28 Pays-Bas	45,7	28 Finlande	26,1	28 Hongrie	34,5	28 Grèce	42,1	28 Allemagne	44,1
29 Pays-Bas	41,0	29 Grèce	45,8	29 Italie	46,5	29 France	26,6	29 Finlande	34,5	29 Suède	42,7	29 Grèce	44,9
30 Slovénie	41,0	30 Italie	46,2	30 Grèce	47,7	30 Autriche	29,6	30 Slovénie	35,3	30 Slovénie	43,2	30 Italie	45,4
31 Suède	42,7	31 Slovénie	47,5	31 Slovénie	51,0	31 Slovénie	30,6	31 Italie	36,2	31 Italie	43,8	31 Slovénie	46,3
32 Italie	43,5	32 Suède	49,8	32 Suède	51,9	32 Danemark	33,6	32 Autriche	37,7	32 Finlande	44,0	32 Suède	46,8
33 Finlande	44,0	33 Finlande	50,2	33 Finlande	51,9	33 Belgique	34,1	33 Danemark	38,7	33 Allemagne	44,0	33 Finlande	47,6
34 Danemark	44,9	34 Danemark	50,4	34 Danemark	51,9	34 Hongrie	34,5	34 Allemagne	41,6	34 Danemark	46,7	34 Danemark	49,3
35 Belgique	48,7	35 Belgique	54,2	35 Belgique	55,8	35 Allemagne	34,6	35 Belgique	45,2	35 Belgique	52,4	35 Belgique	54,5
Moyenne OCDE	32,4	Moyenne OCDE	37,4	Moyenne OCDE	39,3	Moyenne OCDE	21,9	Moyenne OCDE	28,2	Moyenne OCDE	34,7	Moyenne OCDE	37,1

Source : OCDE (2016) et calculs des auteurs

c) Couple avec enfants

Pour les couples avec deux enfants, que le revenu familial soit gagné par un seul ou partagé entre les deux conjoints, c'est au Chili que les taux sont les plus bas et le plus souvent en Belgique et en Allemagne que les taux sont les plus élevés.

Lorsque le revenu familial est gagné par les deux conjoints, le Canada a toujours un taux de charge fiscale nette inférieur à la moyenne de l'OCDE sauf dans le cas des revenus les plus élevés où le taux canadien surpasse celui de la moyenne de l'OCDE de 0,1 point de pourcentage. Au Québec, par contre, le taux est plus bas que celui de la moyenne de l'OCDE uniquement dans les cas de revenus les plus faibles présentés, soit 133 % et 167 % du salaire moyen. Le rang du Québec est alors respectivement 9^e et 13^e. Pour les trois autres niveaux de revenus, le Québec a une charge fiscale nette au-dessus de la moyenne de l'OCDE et son rang oscille autour du 20^e.

Quand le revenu familial est gagné par un seul conjoint, le Québec obtient le premier rang au niveau de revenu le plus bas (100 % ou 46 364 \$ au Québec). Dans ce cas, la charge fiscale nette est même négative. Seule l'Irlande a aussi une charge fiscale négative, à un taux équivalant à celui du Québec (-0,3 %). Par contre, à des niveaux de revenus plus élevés, la charge fiscale nette d'un couple avec deux enfants où un seul conjoint participe au marché du travail au Québec augmente significativement et se retrouve alors au 17^e, puis 23^e rang, soit au-delà du taux moyen des pays de l'OCDE et au-delà du taux du Canada.

Tableau 4 : Charge fiscale nette pour un couple avec deux enfants, 2015

	Un revenu								Deux revenus							
	100+0	250+0	500+0	700+0	100+33	100+67	150+100	300+200	420+280							
1 Québec	-0,3	1 Chili 7,5	1 Chili 9,7	1 Chili 12,7	1 Chili 4,7	1 Chili 6,7	1 Chili 7,0	1 Chili 8,8	1 Chili 9,0							
2 Irlande	-0,3	2 Estonie 14,5	2 Estonie 17,9	2 Estonie 18,9	2 Irlande 5,2	2 Mexique 7,5	2 Mexique 12,6	2 Mexique 17,9	2 Estonie 18,9							
3 Rép. tchèque	1,7	3 Mexique 17,7	3 Mexique 23,1	3 Rép. tchèque 23,2	3 Mexique 5,9	3 Suisse 10,8	3 Corée 14,2	3 Estonie 17,9	3 Mexique 20,3							
4 Suisse	4,2	4 Suisse 18,3	4 Rép. tchèque 24,1	4 Mexique 25,3	4 Suisse 7,4	4 Israël 11,1	4 Estonie 14,5	4 Corée 20,9	4 Corée 25,3							
5 Estonie	4,4	5 Corée 19,3	5 Pologne 25,2	5 Rép. slovaque 27,4	5 Estonie 8,6	5 Corée 11,1	5 Suisse 17,1	5 Rép. slovaque 25,8	5 Rép. tchèque 27,3							
6 Nouv.-Zélande	4,9	6 Rép. slovaque 20,9	6 Rép. slovaque 27,9	6 Pologne 28,0	6 Rép. tchèque 9,9	6 Estonie 11,1	6 Israël 18,6	6 Rép. tchèque 26,1	6 Rép. slovaque 28,1							
7 Luxembourg	5,6	7 Rép. tchèque 21,2	7 Suisse 28,3	7 Nouv.-Zélande 30,7	7 Luxembourg 10,6	7 Irlande 11,2	7 Rép. slovaque 20,3	7 Nouv.-Zélande 26,5	7 Nouv.-Zélande 28,4							
8 Rép. slovaque	6,1	8 Pologne 24,5	8 Corée 29,6	8 Hongrie 32,0	8 Corée 11,0	8 Rép. tchèque 13,5	8 Nouv.-Zélande 20,4	8 Pologne 26,6	8 Pologne 29,3							
9 Chili	7,0	9 Japon 25,8	9 Nouv.-Zélande 29,8	9 Suisse 32,1	9 Québec 11,5	9 Rép. slovaque 15,6	9 Rép. tchèque 21,2	9 Suisse 27,4	9 Suisse 31,5							
10 Canada (Ont)	8,7	10 États-Unis 25,8	10 États-Unis 30,5	10 Corée 33,5	10 Israël 11,8	10 Nouv.-Zélande 16,5	10 Irlande 21,6	10 Japon 28,3	10 Japon 32,0							
11 Mexique	10,3	11 Nouv.-Zélande 26,5	11 Hongrie 31,0	11 Turquie 34,3	11 Nouv.-Zélande 12,0	11 Luxembourg 17,0	11 Japon 22,0	11 Hongrie 31,0	11 Hongrie 32,0							
12 Corée	11,3	12 Hongrie 27,4	12 Turquie 33,7	12 États-Unis 34,3	12 Rép. slovaque 12,0	12 Espagne 17,3	12 Espagne 22,8	12 Espagne 31,2	12 Turquie 33,9							
13 Slovaquie	11,4	13 Espagne 27,6	13 France 33,7	13 France 37,7	13 Canada (Ont) 14,6	13 Québec 18,0	13 Pologne 24,3	13 Israël 31,3	13 Espagne 34,9							
14 Australie	12,9	14 Canada (Ont) 28,0	14 Japon 35,2	14 Espagne 39,3	14 Portugal 14,7	14 Canada (Ont) 18,1	14 Canada (Ont) 24,4	14 Canada (Ont) 32,0	14 Israël 35,9							
15 États-Unis	13,7	15 France 28,3	15 Luxembourg 36,4	15 Luxembourg 39,4	15 Royaume-Uni 15,4	15 Japon 18,5	15 Royaume-Uni 25,2	15 États-Unis 33,0	15 États-Unis 36,1							
16 Espagne	14,0	16 Luxembourg 28,7	16 Espagne 36,7	16 Allemagne 39,6	16 Espagne 16,3	16 Royaume-Uni 18,7	16 États-Unis 26,3	16 Turquie 33,9	16 Canada (Ont) 36,3							
17 Portugal	14,2	17 Québec 29,4	17 Portugal 37,7	17 Japon 39,7	17 Japon 17,5	17 Suède 19,8	17 Australie 27,1	17 Australie 34,6	17 Royaume-Uni 38,0							
18 Israël	14,5	18 Irlande 29,9	18 Allemagne 37,7	18 Islande 40,7	18 États-Unis 17,6	18 États-Unis 20,0	18 Suède 27,2	18 Royaume-Uni 34,8	18 Australie 38,4							
19 Japon	15,8	19 Portugal 30,1	19 Canada (Ont) 38,0	19 Canada (Ont) 41,3	19 Suède 17,6	19 Pologne 20,2	19 Hongrie 27,4	19 Québec 35,5	19 France 39,1							
20 Pologne	16,4	20 Allemagne 31,3	20 Islande 39,2	20 Autriche 41,7	20 Australie 18,1	20 Portugal 20,3	20 Québec 27,5	20 France 35,8	20 Islande 39,3							
21 Islande	16,5	21 Israël 31,7	21 Israël 39,7	21 Portugal 42,2	21 Pologne 18,5	21 Australie 21,9	21 Portugal 27,6	21 Irlande 36,3	21 Québec 39,4							
22 Hongrie	16,9	22 Turquie 33,4	22 Autriche 39,7	22 Israël 42,4	22 France 19,0	22 Grèce 22,8	22 Luxembourg 27,8	22 Islande 37,3	22 Autriche 39,6							
23 France	18,0	23 Royaume-Uni 33,9	23 Québec 39,9	23 Québec 42,8	23 Slovaquie 19,6	23 Pays-Bas 22,9	23 France 28,8	23 Portugal 37,7	23 Irlande 40,5							
24 Suède	18,3	24 Islande 34,0	24 Irlande 40,4	24 Royaume-Uni 42,8	24 Italie 20,1	24 France 23,1	24 Turquie 29,2	24 Autriche 37,9	24 Luxembourg 40,6							
25 Royaume-Uni	18,4	25 Australie 34,1	25 Royaume-Uni 41,1	25 Irlande 43,5	25 Autriche 20,6	25 Hongrie 23,9	25 Norvège 29,9	25 Luxembourg 37,9	25 Norvège 40,7							
26 Italie	20,6	26 Slovaquie 34,8	26 Australie 41,6	26 Norvège 43,5	26 Pays-Bas 20,6	26 Slovaquie 24,1	26 Pays-Bas 30,3	26 Norvège 38,1	26 Allemagne 42,1							
27 Allemagne	21,2	27 Autriche 34,9	27 Norvège 42,0	27 Australie 43,7	27 Hongrie 21,3	27 Italie 24,3	27 Grèce 30,4	27 Pays-Bas 40,2	27 Portugal 42,2							
28 Autriche	21,4	28 Norvège 36,8	28 Pays-Bas 43,9	28 Pays-Bas 45,2	28 Finlande 21,8	28 Norvège 24,5	28 Slovaquie 30,6	28 Slovaquie 40,9	28 Pays-Bas 42,6							
29 Belgique	22,7	29 Pays-Bas 39,5	29 Slovaquie 45,2	29 Italie 47,3	29 Grèce 22,1	29 Finlande 24,8	29 Islande 31,1	29 Allemagne 41,2	29 Slovaquie 44,7							
30 Grèce	22,9	30 Suède 40,1	30 Grèce 45,8	30 Grèce 47,7	30 Norvège 22,2	30 Autriche 25,3	30 Finlande 32,2	30 Suède 41,4	30 Grèce 44,9							
31 Norvège	23,0	31 Grèce 40,7	31 Italie 46,6	31 Slovaquie 49,0	31 Islande 23,3	31 Turquie 25,9	31 Autriche 32,9	31 Grèce 42,1	31 Italie 45,4							
32 Pays-Bas	23,8	32 Finlande 41,7	32 Suède 48,6	32 Suède 51,0	32 Turquie 24,5	32 Islande 27,2	32 Italie 34,3	32 Finlande 42,8	32 Suède 45,8							
33 Finlande	25,2	33 Italie 42,2	33 Finlande 49,1	33 Italie 51,1	33 Belgique 26,2	33 Danemark 31,1	33 Danemark 36,2	33 Italie 43,3	33 Finlande 46,8							
34 Danemark	25,3	34 Danemark 43,0	34 Danemark 50,3	34 Danemark 51,9	34 Allemagne 26,9	34 Allemagne 31,2	34 Allemagne 36,5	34 Danemark 46,0	34 Danemark 49,3							
35 Turquie	25,8	35 Belgique 44,5	35 Belgique 52,1	35 Belgique 54,3	35 Danemark 28,9	35 Belgique 33,1	35 Belgique 41,0	35 Belgique 50,2	35 Belgique 53,0							
Moyenne OCDE	14,6	Moyenne OCDE 30,0	Moyenne OCDE 36,2	Moyenne OCDE 38,4	Moyenne OCDE 16,7	Moyenne OCDE 19,7	Moyenne OCDE 25,7	Moyenne OCDE 33,4	Moyenne OCDE 36,2							

Source : OCDE (2016) et calculs des auteurs

d) Famille monoparentale

Pour la famille monoparentale avec deux enfants, onze pays et le Québec ont un taux de charge fiscale nette négatif quand le revenu familial est équivalent à 67 % du salaire moyen (31 064 \$ au Québec). Le Québec obtient le second rang (-29 %) après l'Irlande (-31,4 %) et avant le Canada (-18,6 %).

Par contre, pour les trois autres niveaux de revenus analysés pour la famille monoparentale (250 %, 500 % et 700 % du salaire moyen), les taux québécois surpassent les taux moyens de l'OCDE et ceux du Canada. Le rang du Québec passe donc du 2^e rang, au 18^e puis au 24^e. Le taux du Canada reste sous la moyenne de l'OCDE à un revenu équivalent à 250 % du salaire moyen.

Tableau 5 : Charge fiscale nette pour une famille monoparentale avec deux enfants, 2015

	67		250		500		700	
1	Irlande	-31,4	1	Chili	7,5	1	Chili	12,7
2	Québec	-29,0	2	Estonie	14,2	2	Estonie	18,8
3	Canada (Ont)	-18,6	3	Mexique	17,7	3	Mexique	24,3
4	Nou.-Zélande	-14,4	4	Suisse	18,8	4	Pologne	25,3
5	Australie	-7,4	5	Corée	19,5	5	Rép. tchèque	27,4
6	Estonie	-5,0	6	Rép. slovaque	23,6	6	Rép. slovaque	28,0
7	Slovénie	-4,4	7	Rép. tchèque	24,3	7	Suisse	30,7
8	Luxembourg	-4,3	8	Pologne	24,5	8	Corée	31,8
9	Royaume-Uni	-3,3	9	Espagne	26,5	9	Nou.-Zélande	32,3
10	Israël	-1,6	10	Nou.-Zélande	26,5	10	Hongrie	33,6
11	Suisse	-1,3	11	Japon	26,8	11	États-Unis	34,4
12	Rép. tchèque	-1,2	12	Hongrie	27,0	12	Turquie	36,5
13	Pays-Bas	0,1	13	Israël	28,1	13	Japon	39,0
14	Espagne	1,4	14	Canada (Ont)	29,6	14	Espagne	40,3
15	Italie	3,0	15	États-Unis	29,8	15	Israël	41,1
16	Mexique	3,2	16	France	31,3	16	Canada (Ont)	41,7
17	États-Unis	3,9	17	Irlande	31,9	17	France	41,8
18	Rép. slovaque	4,5	18	Québec	32,7	18	Autriche	41,8
19	Chili	6,1	19	Turquie	33,7	19	Islande	42,5
20	Danemark	6,4	20	Royaume-Uni	33,9	20	Allemagne	42,8
21	Hongrie	6,5	21	Australie	34,1	21	Royaume-Uni	42,8
22	Portugal	7,5	22	Autriche	34,9	22	Norvège	43,0
23	Corée	8,4	23	Norvège	35,5	23	Irlande	43,7
24	Autriche	8,9	24	Portugal	36,2	24	Québec	43,9
25	Pologne	11,3	25	Islande	37,3	25	Australie	44,2
26	Finlande	11,8	26	Allemagne	37,7	26	Pays-Bas	44,9
27	Norvège	12,0	27	Slovénie	38,6	27	Portugal	46,9
28	Suède	12,5	28	Pays-Bas	38,7	28	Grèce	47,7
29	Japon	13,3	29	Grèce	39,5	29	Slovénie	48,9
30	Islande	13,5	30	Danemark	39,9	30	Italie	49,9
31	Grèce	13,9	31	Suède	40,1	31	Finlande	50,7
32	France	15,9	32	Finlande	40,7	32	Suède	51,0
33	Allemagne	17,5	33	Italie	42,5	33	Danemark	51,4
34	Belgique	18,0	34	Belgique	48,0	34	Belgique	55,6
35	Turquie	23,4	35	Luxembourg	53,4	35	Luxembourg	75,6
	Moyenne OCDE	3,8		Moyenne OCDE	31,5		Moyenne OCDE	40,1

Source : OCDE (2016) et calculs des auteurs

3. DISTINGUER CHARGE FISCALE NETTE ET IMPÔTS SUR LE REVENU

Le tableau 4 synthétise les résultats pour les 26 situations analysées. Pour l'année d'imposition 2015, le Québec se retrouve avec une charge fiscale nette inférieure à la moyenne des juridictions de l'OCDE pour sept d'entre elles.

Le Québec obtient même une première et une deuxième position en matière de charge fiscale nette⁶, ce sont des situations de faibles revenus et en présence d'enfants. A priori, cela peut paraître surprenant puisque le poids des impôts sur le revenu des particuliers en proportion du PIB démontre un effort significativement plus important au Québec que pour la moyenne des pays de l'OCDE. Sous cette perspective, en 2014, 32 pays sur 34 avaient un poids de l'imposition des revenus moindre qu'au Québec⁷. Or, les impôts sur le revenu ne sont pas la seule composante de la formule servant à calculer la charge fiscale nette, laquelle tient également compte des cotisations sociales payées et des prestations reçues.

À ce titre, le tableau expose que le rang du Québec est toujours plus élevé pour les impôts sur le revenu que pour la charge fiscale nette. Les impôts sur le revenu sont en effet plus utilisés au Québec que dans la majorité des autres juridictions comparées. Pour chacune des 26 situations, le Québec se trouve toujours avec un poids des impôts sur le revenu supérieur à la moyenne de l'OCDE. On note également que le Québec n'offre jamais mieux qu'une 21^e position sur 35. Le Québec arrive même en 33^e place sur 35 pour le célibataire.

Même en présence d'enfants et en situation de faibles revenus, la première position du couple avec deux enfants dont un seul conjoint travaille et la 2^e position de la famille monoparentale, résultats obtenus sous l'angle de la charge fiscale nette, se transforment respectivement en une 21^e et 26^e position quand on ne considère que les impôts sur le revenu.

⁶ Une 1^{ère} place indiquant le taux le plus bas.

⁷ OCDE (2016), *Statistiques des recettes publiques 2016*, Éditions OCDE. Institut de la Statistique du Québec (ISQ) (2016), *Comptes économiques des revenus et dépenses*, édition 2015.

Tableau 4 : Comparaison du taux de charge fiscale nette et taux des impôts sur le revenu, ainsi que du rang du Québec parmi les pays de l'OCDE, Québec, 2015

	% du salaire moyen	Charge fiscale nette			Impôts sur le revenu/salaire brut		
		Taux	Rang Qc (sur 35)	+ ou - que OCDE	Taux	Rang Qc (sur 35)	+ ou - que OCDE
Célibataire	67%	16,5	8	-	14,2	24	+
	100%	26,4	20	+	19,9	28	+
	167%	32,1	18	+	27,2	25	+
	250%	36,2	19	+	32,9	25	+
	500%	43,2	23	+	41,6	29	+
	700%	45,1	25	+	44,0	33	+
Couple sans enfants, un revenu	250%	33,0	16	+	29,7	25	+
	500%	41,6	24	+	40,0	29	+
	700%	44,0	24	+	42,8	30	+
Couple sans enfants, deux revenus	100%+33%	22,1	18	+	15,4	25	+
	150%+100%	29,6	18	+	23,5	28	+
	300%+200%	36,4	19	+	33,1	25	+
	420%+280%	40,1	21	+	37,8	27	+
Couple deux enfants, un revenu	100%	-0,3	1	-	12,6	21	+
	250%	29,4	17	-	28,7	24	+
	500%	39,9	23	+	39,4	28	+
	700%	42,8	23	+	42,4	29	+
Couple deux enfants, deux revenus	100%+33%	11,5	10	-	15,9	28	+
	100%+67%	18,0	13	-	18,4	29	+
	150%+100%	27,5	20	+	24,0	29	+
	300%+200%	35,5	19	+	33,4	26	+
	420%+280%	39,4	21	+	37,9	28	+
Famille monoparentale avec deux enfants	67%	-29,0	2	-	10,9	26	+
	250%	32,7	18	+	32,2	26	+
	500%	41,5	24	+	41,2	28	+
	700%	43,9	24	+	43,7	32	+

Note : Un rang de 1 indique le taux le plus bas et un rang de 35 indique le taux le plus haut.

CONCLUSION

Encore une fois dans la présente analyse, l'analyse de la charge fiscale nette pour 2015 confirme que le Québec performe bien lors d'analyse comparative avec les pays de l'OCDE lorsque les situations analysées portent sur des situations de faibles revenus et en présence d'enfants.

Ainsi, dans les 8 cas de familles-revenus publiés chaque année par l'OCDE, le Québec a une charge fiscale nette plus faible que la moyenne de l'OCDE dans 5 cas, dont 4 cas où il y a des enfants. L'autre étant le cas du célibataire avec un revenu équivalant à 67 % du salaire moyen. De plus, lorsque le revenu considéré augmente, le rang du Québec se détériore rapidement. En comparaison, le Canada (Ontario) a dans ces 8 cas, un taux de charge fiscale nette inférieur à la moyenne de l'OCDE.

L'analyse devient plus intéressante lorsqu'on prend en compte également les 18 cas de familles avec des situations de revenus plus élevés ajoutés dans la présente étude. Sous cet angle, une seule fois le Québec a un taux de charge fiscale nette légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE et c'est celui du couple avec deux enfants et un seul revenu équivalant à 250 % du salaire moyen. De son côté, le Canada performe mieux, avec 10 cas sur 18 où les taux sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE.

Au total, le Québec a donc six situations où les taux sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE et 20 situations au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Qui plus est, les résultats en matière de charge fiscale nette découlent d'une utilisation moins grande des cotisations sociales et surtout de prestations relativement plus généreuses, car sous le seul angle des impôts sur le revenu, le Québec se situe au-dessus de la moyenne de l'OCDE dans les 26 situations analysées.

ANNEXE 1 : DÉTAILS SUR LA MÉTHODOLOGIE DE L'OCDE ET SON APPLICATION AU QUÉBEC

Afin de procéder à des comparaisons de la charge fiscale nette, il est nécessaire de déterminer les éléments devant servir à cette comparaison. Pour y parvenir, le niveau de revenu des contribuables, les impôts et cotisations sociales inclus dans la charge fiscale ainsi que les prestations qu'ils reçoivent doivent être établis de manière uniforme pour l'ensemble des pays comparés.

Salaire moyen

L'OCDE désigne sous l'appellation de salaire moyen une fraction donnée du salaire brut moyen des travailleurs adultes à temps complet de certaines branches d'activité⁸, qu'ils effectuent ou non un travail manuel conformément à la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité.

En utilisant la méthode de l'OCDE, la notion de salaire moyen permet de procéder à des comparaisons internationales adéquates. En effet, sans cette notion, il serait difficile d'établir des comparaisons qui tiendraient compte des écarts de revenus liés aux pouvoirs d'achat propres à chaque pays. Il ne fait aucun doute que pour établir des comparaisons de charges fiscales acceptables, il faut nécessairement prendre en compte le coût de la vie dans les pays analysés. À cet égard, il est facile de reconnaître que même si deux contribuables gagnent un revenu identique au Canada et en France, l'un d'eux peut être relativement plus riche que l'autre si le coût de la vie dans son pays est plus faible. La comparaison de la charge fiscale doit prendre en compte la richesse relative des contribuables. En supposant que le salaire moyen de chaque pays reflète également le coût d'y vivre, la notion de salaire moyen utilisée par l'OCDE permet de déterminer des contribuables relativement représentatifs, avec un revenu comparable.

Évidemment, une fois déterminé le salaire moyen de chaque pays entrant dans la comparaison, il est également possible de comparer des fractions plus faibles et plus élevées de ce salaire moyen.

Pour obtenir, au Québec, un niveau de revenu comparable avec les autres pays de l'OCDE, il convient d'estimer le salaire moyen. En 2015, le salaire moyen québécois était de 46 364 \$ comparativement à 50 877 \$ au Canada⁹.

Impôts sur le revenu payés

Pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut définir les impôts sur le revenu entrant dans le calcul de la charge fiscale des contribuables ainsi que les allègements fiscaux qui lui sont applicables. L'OCDE reconnaît que la principale difficulté réside dans la détermination des allègements fiscaux. Il a été retenu les allègements à caractère forfaitaire et qui sont automatiquement consentis à tous les contribuables qui remplissent les conditions prévues par la législation. Il s'agit généralement des mesures

⁸ L'OCDE utilise le salaire moyen, déterminé par les agences statistiques des pays membres de 2012 et ajusté en fonction de l'indice de progression des salaires publié dans la publication *Economic Outlook* de l'OCDE pour obtenir le salaire moyen de 2014. Au Canada, les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) sont utilisées (un ajustement est effectué par l'OCDE pour convertir les salaires provenant d'emploi à temps partiel en équivalent temps plein). Tous les secteurs industriels sont pris en compte, sauf ceux dont les activités relèvent des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des services domestiques aux ménages privés, des organismes religieux et du personnel militaire des services de la défense.

⁹ À partir du tableau 281-0027 de Statistique Canada, nous déterminons le ratio Québec/Canada de la rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des secteurs économiques. Nous appliquons ensuite ce ratio au salaire moyen du Canada utilisé par l'OCDE dans sa publication *Les impôts sur les salaires* pour obtenir le salaire moyen du Québec.

fiscales dont bénéficient tous les contribuables en vue de prendre en compte leur situation personnelle (crédit personnel, personnes à charge, etc.). En outre, les mesures fiscales permettant de prendre en compte les cotisations de sécurité sociale payées sont également considérées.

Les impôts sur le revenu perçus dans les États fédéraux (États ou provinces) et par les collectivités locales sont également inclus. En raison des différences sensibles pouvant exister à l'intérieur d'un même pays dans le taux et l'assiette des impôts sur le revenu des autres administrations publiques, l'OCDE fait parfois l'hypothèse que le contribuable percevant le salaire moyen a son domicile dans une zone précise. Par exemple, au Canada, le contribuable est réputé résider en Ontario alors qu'aux États-Unis, il est réputé vivre à Détroit, dans le Michigan.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les comparaisons internationales, à la lumière des impôts sur le revenu considérés par l'OCDE, il convient d'appliquer l'impôt sur le revenu fédéral et l'impôt sur le revenu du Québec en considérant les déductions et crédits d'impôt non remboursables suivants :

- Crédit personnel (fédéral et Québec);
- Crédit pour conjoint et pour équivalent de conjoint (fédéral);
- Crédit pour personne vivant seule (Québec);
- Cotisations à la RRQ (fédéral);
- Cotisation à l'assurance-emploi (fédéral);
- Cotisation au régime québécois d'assurance parentale (fédéral);
- Montant canadien pour emploi (Fédéral);
- Déduction pour travailleurs (Québec);
- Baisse d'impôts pour les familles (fédéral).

Cotisations sociales payées

Pour effectuer adéquatement les comparaisons fiscales internationales, il faut également définir les cotisations sociales entrant dans la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, il est pris en compte l'ensemble des cotisations sociales obligatoires versées par les salariés, que ces cotisations soient versées à l'État ou à des organismes de sécurité sociale effectivement contrôlés par l'État.

Certains pays utilisent beaucoup plus les cotisations sociales que le Québec, ces cotisations peuvent être établies pour la retraite, la maladie, la maternité, l'invalidité, le chômage, etc.

Afin d'inclure le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les cotisations versées à la Régie des rentes du Québec, à l'Assurance-emploi et au Régime québécois d'assurance parentale ont été retenues.

Cependant, le Régime d'assurance médicaments du Québec n'a pas été pris en compte, car il n'est pas obligatoire si les contribuables ont accès à un régime privé.

Prestations reçues

Enfin, pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut aussi définir les prestations offertes par l'État que nous soustrayons de la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, l'OCDE considère les prestations en espèces de caractère général. Lorsqu'elles varient selon l'âge des enfants, l'OCDE applique les déductions fiscales ou les transferts en espèces les plus avantageux¹⁰. Par ailleurs, les formes d'aide aux familles diffèrent grandement d'un pays à un autre. Par exemple, dans certains pays, les enfants à charge ne sont pas considérés lors de la production de la déclaration fiscale alors que des mesures budgétaires, sous forme d'allocations familiales, sont offertes. À l'inverse, d'autres pays concentrent l'aide

¹⁰ L'OCDE suppose que les enfants sont âgés de 6 à 11 ans.

gouvernementale pour les enfants à charge par l'intermédiaire de la fiscalité. Pour rendre uniformes les comparaisons, les crédits d'impôt récupérables sont également pris en compte au titre des prestations reçues. Ainsi, en plus de considérer les aides budgétaires telles les allocations familiales, la notion de prestations reçues comprend les crédits d'impôt remboursables pouvant même excéder le montant de l'impôt à verser. Ils sont généralement versés au contribuable sous forme de transferts d'espèces, sans égard à l'impôt à payer.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les mesures suivantes ont été considérées :

- Crédit d'impôt remboursable pour la TPS (fédéral);
- Abattement du Québec;
- Crédit d'impôt pour solidarité (Québec);
- Prestation fiscale pour enfants (PFCE et SPN) (fédéral);
- Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (fédéral);
- Soutien aux enfants (Québec);
- Prime au travail (Québec);
- Prestation fiscale pour le revenu de travail (fédéral).

Ménages analysés

Dans tous les cas, selon la méthodologie de l'OCDE, il est supposé que :

- les contribuables ont moins de 65 ans;
- les ménages ne disposent pas d'autres sources de revenus que les salaires versés et les prestations reçues;
- dans les situations familiales comportant des enfants, ceux-ci sont âgés de 6 à 11 ans.

ANNEXE 2 : NIVEAUX DE REVENUS FAMILIAUX ÉQUIVALANT AUX POURCENTAGES DU SALAIRE MOYEN UTILISÉS POUR LE QUÉBEC ET LE CANADA (ONTARIO)

Niveaux de revenus, Québec et Canada (Ontario)

	% du salaire moyen	Québec			Canada (Ont)		
		Conjoint 1	Conjoint 2	Revenu familial	Conjoint 1	Conjoint 2	Revenu familial
Un revenu	67%			31 064			34 088
	100%			46 364			50 877
	167%			77 428			84 965
	250%			115 910			127 193
	500%			231 820			254 385
	700%			324 548			356 139
Deux revenus	100%+33%	46 364	15 300	61 664	50 877	16 789	67 666
	100%+67%	46 364	31 064	77 428	50 877	34 088	84 965
	150%+100%	69 546	46 364	115 910	76 316	50 878	127 193
	300%+200%	139 092	92 728	231 820	152 631	101 754	254 385
	420%+280%	194 729	129 819	324 548	213 683	142 456	356 139